

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Dionis du Séjour et M. Demilly

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« évolution »,

insérer les mots :

« , annuelles ou pluriannuelles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement précédent.

Il s'agit de permettre la conclusion de contrats pluriannuels d'accès régulé à la base afin de donner plus de fluidité au dispositif et de permettre aux fournisseurs de proposer des offres pluriannuelles à leurs clients.

Le présent amendement a également pour objet d'intégrer les perspectives de développement des portefeuilles de contrat dans la fixation du volume maximal d'électricité accordé aux fournisseurs.